

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE  
SYNDICAL DU SYDELON DU 28 JUN 2017  
A 19H00  
AU SYDELON  
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)  
LE COMITE SYNDICAL,  
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20  
En activité : 19  
Membres présents : 13  
Membres ayant donné procuration : 3  
Membres absents excusés: 3

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit juin à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le vingt juin 2017, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h03.

**Etaient présents :**

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. SAPIN, Mme BUHAJEZUK,  
et M. DE LAZZER

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CORAZZA, M. JURCZAK, M. MEDVES et  
Mme SPERANDIO (suppléante)

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. GLODEN

**Etaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme CORION donne procuration à M. CORAZZA.  
M. TARILLON donne procuration à M. JURCZAK

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. LANGENFELD donne procuration à M. PAQUET.



Publié(e) le ..... 5.10.7.12017  
Notifié(e) le .....  
Yutz, le ..... 5.10.7.12017  
Le Directeur Général des Services,  
par la délégation du Président.

  
Stéphanie SIEBERT

**Etaient absents excusés :**

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. FERRERO, M. FISCHER et M. PERLATI

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. MEDVES arrive à 19h13 au début de la délibération 2017-20 et participe au vote de cette délibération relative au programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et à la délibération suivante.

M. LOUIS sort de la salle durant la délibération 2017-21, ne participe pas à cette délibération et revient lors du point Divers.

Affiché au siège du SYDELON le : 5 - JUIL. 2017

## **ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération N°2017-17 : Adoption du procès-verbal de la séance du 5 avril 2017

Décisions du Président :

Délibération N°2017-18 : Régularisation des participations 2016 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Délibération N°2017-19 : Modification du tableau des effectifs

Délibération N°2017-20 : Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés

Délibération N°2017-21 : Rapport relatif au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Divers

### **Délibération n°2017-17**

**Objet :** Adoption du procès-verbal du comité syndical du 5 avril 2017.

- adopte le procès-verbal du comité syndical du 5 avril 2017.

### **Décisions du Président**

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2017 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

#### **DECISION 2017-03**

**le 18/04/2017**

**DECIDE :** de signer l'avenant n°2 à convention de mise à disposition des locaux consentie par le SMiTU.

**DECIDE :** De valider les conditions financières de cette mise à disposition.

#### **DECISION 2017-04**

**le 3/05/2017**

**DECIDE :** de signer le contrat de fourniture de matériel informatique pour un montant de 8788,03 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget.

#### **DECISION 2017-05**

**le 18/05/2017**

**DECIDE :** d'accepter le contrat de location longue durée d'une Peugeot 208 Allure Business, 5 portes, 1,6l BLUE HDi 100 S&S BVM5, pour une période de 36 mois pour un kilométrage de 60 000 km.

Ce contrat de location longue durée est prévu moyennant un loyer mensuel de 257,75 € TTC comprenant les options avec la carte grise.

Les crédits sont inscrits au budget.

**Délibération n°2017-18****Objet : Régularisation des participations 2016 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés**

Le comité syndical :

- **régularise** la participation 2016 des structures membres, liée aux prestations de traitement, tri, et transport des déchets ménagers et assimilés telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

Membres	Appel à Participation 2016	Factures 2016	Recettes liées à la valorisation 2016 (recettes de papier et recettes des déchèteries (ferrailles, cartons, batteries))	Retenues sur recettes (0.36 euros HT X nombre d'habitants)	Montant de la régularisation à effectuer ou à percevoir par le SYDELON : (participation - factures + recettes - retenues sur recettes)
CAPFT	4 400 000.00	4 429 144.33	238 939.90	31 611.20	178 184.37
CAVF	4 155 000.00	4 167 484.10	196 653.07	28 052.80	156 116.17
CCCE	1 308 000.00	1 318 975.91	76 143.41	10 131.60	55 035.90
CC3F	423 000.00	466 276.26	50 913.48	4 601.20	3 036.02
<b>TOTAL</b>	<b>10 286 000.00</b>	<b>10 381 880.60</b>	<b>562 649.86</b>	<b>74 396.80</b>	<b>392 372.46</b>

**Délibération n°2017-19****Objet : Modification du tableau des effectifs**

Le comité syndical :

- **décide** la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le tableau des effectifs serait modifié de la façon suivante au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

GRADE	CREATION	SUPPRESSION
Directeur Territorial		1
Attaché Territorial Hors Classe	1	
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**Délibération n°2017-20****Objet : Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés**

Le comité syndical :

- **adopte** le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour le territoire du SYDELON.

**Délibération n°2017-21**

**Objet :** Rapport relatif au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical :

- émet un avis favorable quant au rapport annuel 2016 relatif au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- prend acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2016 relatif au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10.**

Yutz, le 5 - JUIL. 2017

 Le Président,  
  
Michel PAQUET